



Description du métier

Le métier de ferrailleur consiste principalement à faire la mise en place de tiges et de treillis métalliques pour renforcer le béton. La personne coupe, plie, cintre, attache, pose et installe l'acier d'armature utilisé dans la construction de coffrages, colonnes, poutres, dalles ou autres ouvrages analogues. Elle travaille surtout dans la construction institutionnelle et commerciale et dans les travaux de génie civil et voirie.

Régime de formation et d'apprentissage

Le programme d'études professionnelles en pose d'armature du béton a une durée de 735 heures, soit environ 25 semaines. Un seul centre de formation professionnelle, situé à Montréal, est autorisé à organiser la formation au Québec, soit le Centre de formation des métiers de l'acier.

La personne diplômée doit, pour obtenir un certificat de compétence-apprenti et travailler sur les chantiers de construction, présenter à la Commission de la construction du Québec (CCQ) l'original de son diplôme d'études professionnelles en pose d'armature du béton et une garantie d'emploi d'une durée d'au moins 150 heures d'un employeur enregistré à la CCQ.

Le métier de ferrailleur comporte une période d'apprentissage de 2 000 heures au terme de laquelle l'apprenti est admis à l'examen de qualification provinciale. La réussite de cet examen permet d'obtenir un certificat de compétence-compagnon dans le métier.

Habilités requises

La personne exerçant le métier de ferrailleur doit avoir de bonnes connaissances de l'application des formes géométriques et des volumes, des mathématiques, des principes de physique reliés aux ouvrages de béton. Des connaissances en lecture de plans sont requises. Elle doit faire preuve de dextérité et avoir une bonne coordination de la vue, des mains et des pieds de même qu'être en mesure de travailler en équipe.

Au plan des habiletés psychomotrices, le métier exige une bonne condition physique, une capacité de déplacer des objets lourds, d'exécuter des gestes répétitifs et de travailler en hauteur.

SALAIRE ANNUEL MOYEN dans l'industrie de la construction

Apprenti*	26 768 \$
Compagnon**	43 150 \$
Proportion gagnant	
moins de 25 000 \$	22 %
entre 25 000 \$ et 45 000 \$	29 %
45 000 \$ et plus	49 %

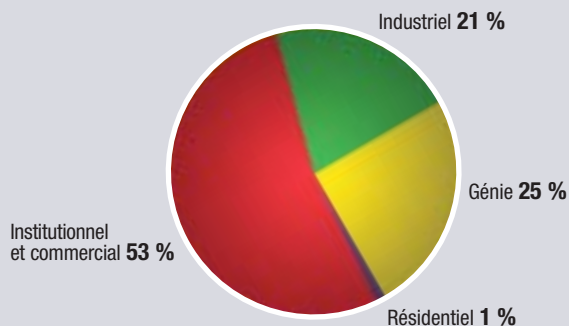
* Salaire moyen des diplômés admis en 2002, pour les douze mois suivant leur admission
 ** Salaire moyen en 2003 des compagnons ayant rapporté au moins une heure de travail
 Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits en dehors des conventions collectives de la construction

SALAIRE HORAIRE d'après les conventions collectives de l'industrie de la construction

	INDUSTRIEL, INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL	GÉNIE CIVIL ET VOIRIE	RÉSIDENTIEL LÉGER
Apprenti	24,81 \$	24,81 \$	21,94 \$
Compagnon	29,19 \$	29,19 \$	25,81 \$

Salaire en mai 2005

VOLUME DE TRAVAIL par secteur dans l'industrie de la construction



L'INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL dans l'industrie de la construction

	MOYENNE ANNUELLE 1998-2002	2003
Nouveaux apprentis actifs	61	130
Passages au statut de compagnon	28	67



Perspectives d'emploi

Peu d'effectifs composent ce métier : en 2003, on comptait 1 072 ferrailleurs actifs sur les chantiers de construction. Le marché est très concentré puisque 10 des 120 employeurs réalisaient près de 90 % des travaux. Les principales entreprises n'embauchent que des ferrailleurs, jusqu'à 350 pour les deux plus grosses. En 2003, 130 nouveaux apprentis sont entrés sur le marché du travail.

Bien que les travaux se fassent surtout dans le secteur institutionnel et commercial, une bonne proportion d'entre eux est réalisée dans l'industriel ainsi que dans les travaux de génie civil et voirie. La construction institutionnelle et commerciale est en croissance et présente de bonnes possibilités à moyen terme. Le secteur industriel offre aussi de bonnes perspectives, malgré un repli anticipé en 2005 en raison de la fin de grands chantiers. Le secteur du génie a stagné depuis le début des années 90 mais reprend présentement de la vigueur. Des investissements majeurs sont injectés dans les infrastructures de transport (routes, ponts, métro) et les perspectives sont bonnes dans le domaine hydroélectrique.

Il s'agit d'un métier assez saisonnier, mais qui ne s'en tire pas trop mal en termes de moyenne annuelle des heures travaillées. L'apprenti gagne, au départ, un taux horaire s'élevant à près de 25 \$. Les besoins de remplacement de la main-d'œuvre âgée seront assez élevés au cours des prochaines années car plus de 20 % des compagnons sont âgés de 55 ans ou plus et le métier exige une bonne endurance physique.

Formation disponible dans l'établissement suivant :

- CF des métiers de l'acier (Montréal)

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE dans l'industrie de la construction en 2003

	ÂGE MOYEN	- DE 30 ANS	30-44 ANS	45-54 ANS	55 ANS ET +	NOMBRE DE SALARIÉS
Apprenti	29	56 %	38 %	5 %	0 %	268
Compagnon	44	13 %	41 %	25 %	21 %	804
Total	40	24 %	40 %	20 %	16 %	1 072

SALARIÉS ACTIFS

dans l'industrie de la construction en 2003

Abitibi-Témiscamingue	14
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	76
Côte-Nord	66
Estrie	32
Île de Montréal	172
Laval-Laurentides-Lanaudière	229
Mauricie-Bois-Francs	73
Montérégie	156
Outaouais	37
Québec	134
Saguenay-Lac-Saint-Jean	55
Extérieur et Baie-James	28
Total	1 072
Nombre de femmes	6

PROPORTION DE SALARIÉS

APPELÉS À SE DÉPLACER D'UNE RÉGION À L'AUTRE* :

Ferrailleur	50 %
Ensemble des métiers et occupations	16 %

* Le Grand Montréal, comprenant la Montérégie, l'Île de Montréal et Laval-Laurentides-Lanaudière, est considéré ici comme une seule région.

NOMBRE DE SALARIÉS ACTIFS dans l'industrie de la construction 1994 - 2003

